



**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

(ENTRÉE EN VIGUEUR)

Règlement 257 N.S.

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 12 août 2024, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241 \$ et un emprunt de 80 809 \$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal ou sur le site internet de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 14^e jour d'août 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal, site internet), ce 14^e jour d'août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour d'août 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière